

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 10 avril 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain		A		
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain			E	Sylvie FEREMANS
CUMANT Hélène			E	
DESPORTES Jean-Pierre		A		
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien			E	
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	
DAIRIN Delphine	P			

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque
- Demande de subvention DETR pour la halle des Perreaux

Informations diverses,

Questions diverses.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque

La bibliothèque de Cambremer, située en cœur de bourg, participe au dynamisme de la vie associative et culturelle locale. Gérée par l'association Plaisir de Lire, elle est fréquentée par environ 300 inscrits (dont une large part d'enfants de moins de 12 ans) qui peuvent bénéficier des 4 créneaux d'ouverture hebdomadaires, ainsi que par les enfants de l'école. En complément de l'activité de lecture, les élus et bénévoles de l'association souhaitent aujourd'hui faire évoluer cet équipement dans ses pratiques et ses locaux pour répondre aux besoins de la population et diversifier l'offre culturelle. Cette volonté se traduit également dans le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) validé lors du conseil municipal du 24 mai 2024.

Équipement structurant pour le dynamisme de la commune et l'attractivité du centre-bourg, la bibliothèque fait l'objet d'une fiche action dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. L'objectif est d'étendre la bibliothèque en la redéployant sur l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment actuel et d'y adjoindre la salle des instituteurs limitrophe ainsi que de transformer l'étage pour y accueillir des espaces associatifs et des locaux techniques de la bibliothèque.

La commune a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans ce projet de restructuration et d'agrandissement. En effet, la bibliothèque qui se situe au cœur du centre-bourg de Cambremer, dans l'aile ouest du bâtiment de l'école primaire Victor Hugo, dispose d'un espace insuffisant car les locaux ne peuvent accueillir que 19 personnes et ne comporte qu'un seul accès à l'extérieur. De plus, l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites

(PMR) doit être adaptée pour être mise aux normes car l'étroitesse des portes rend l'entrée dans les lieux délicate.

Pour l'accompagner dans cette démarche, la commune a souhaité recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter le bâtiment. Une consultation a été lancée par voie de presse (Ouest France) et via Medialex le 11 février 2025.

12 équipes ont répondu pour la première phase de cette consultation en deux temps. Les critères indiqués pour le jugement des offres durant la première phase de consultation étaient :

- Références (90%) qui ont été jugées sous les aspects suivants :
 - La pertinence fonctionnelle et qualité d'usage des projets, pertinence des matériaux utilisés, durabilité des projets, coûts des opérations, coûts d'aménagement et d'entretien (30%)
 - La qualité architecturale des ambiances extérieures et intérieures, leur lisibilité, le mobilier, les partis pris, l'intégration du projet dans son environnement (30%)
 - La pertinence de l'approche environnementale, l'utilisation de matériaux biosourcés (20%)
 - L'originalité de la conception (10%)
- Compétences présentées (10%)

Après avoir examiné les offres parvenues durant cette première phase de consultation, 3 équipes ont été retenues pour la seconde phase des auditions. Les critères indiqués pour le jugement des offres durant la seconde phase des auditions étaient :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :

- Délais d'exécution de l'opération (10%)
- Compréhension du site, du programme et des enjeux techniques (40%)
- Méthodologie employée (10%)
- Clarté et capacité à communiquer la compréhension du site, du programme et des enjeux techniques, qualité d'écoute, d'adaptation et de réactivité de l'équipe aux interrogations de la maîtrise d'ouvrage lors de l'audition (20%)
- Honoraires (20%)

Après avoir examiné les offres parvenues, le conseil propose de retenir l'offre du groupement CAE HÊTRES CONCEPTEURS comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessus.

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient l'offre de CAE HÊTRES CONCEPTEURS comme étant économiquement la plus avantageuse,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la bibliothèque pour un montant prévisionnel de 55

007 € HT, décomposé en une tranche DIAG/ESQ (7 850 € HT) et six tranches optionnelles (APS/APD, PRO/AMT, VISA/DET/AOR, étude thermique, étude SSI, OPC). La mission de base représente un taux de 9.05 % du montant des travaux.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : Nb Abstention : Nb de voix POUR : 13

Demande de subvention DETR pour la halle des Perreaux

La demande de DETR a été déposée auprès de la préfecture avant le 28 février. Après discussion avec les services instructeurs de l'État, il est proposé de modifier le plan de financement pour prendre en compte l'ensemble des coûts de l'opération et l'ensemble des participations des partenaires à ce jour.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver, sur la base de ces principes, le plan de financement prévisionnel de cette opération de restructuration de la Salle des Perreaux et d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires tout financement mobilisable pour la réalisation de cette opération.

Nature des dépenses		Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre		
Architecte		30 247,00 €
Études complémentaires / frais annexes		
Etude de sol		3 200,00 €
Bureau de contrôle		3 480,00 €
CSPS		2 000,00 €
Etude structure bois		2 800,00 €
Etude béton		2 200,00 €
Sous-total MOE/Études		43 927,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)		
Maconnerie, réseaux et aménagements extérieurs		76 680,00 €
Clos et couvert		199 952,50 €
Aménagements intérieurs		19 652,00 €
Electricité		5 501,00 €
Plomberie		6 865,00 €
Sous-total travaux ou acquisitions		308 650,50 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		352 577,50 €
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	Taux	Montant (HT)
Fonds européens		
DETR	27,07%	95 445,00 €
DSIL		
FNADT		
Autres aide État		
Conseil régional		
Conseil départemental	40,00%	141 031,00 €
EPCI	11,35%	40 000,00 €
Autre collectivité		
Banque des Territoires	1,58%	5 586,00 €
Sous-total aides publiques	80,00%	282 062,00 €
Part de la collectivité		
Fonds propres		70 515,50 €
Participation du maître d'ouvrage	20,00%	70 515,50 €
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		352 577,50 €

Ceci exposé, il est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la restructuration de la Salle des Perreaux ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Accord du Conseil à l'unanimité		
Nb de voix CONTRE :	Nb Abstention :	Nb de voix POUR : 13

Informations diverses

- Les conseillers sont invités à rejoindre les membres de l'association de sauvegarde de Saint Denis pour un rendu du diagnostic de l'église établi par M. Delcourt.